

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique

Opération de restauration immobilière de Montauban - programme n° 11 de travaux portant sur quatre immeubles situés : 47 rue de la République, 5 place Alfred Marty, 6 rue Fraïche, 26 rue de la Résistance

Une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux du programme n° 11 de restauration immobilière, est organisée du lundi 17 juillet 2023 à 09h00 au lundi 31 juillet 2023 à 17h00 à la mairie de Montauban. Elle concerne quatre immeubles de Montauban :

- cadastré BO 1, situé 47 rue de la République,
- cadastré BY 320, situé 5 place Alfred Marty,
- cadastré BM 39, situé 6 rue Fraïche,
- cadastré BM 40, situé 26 rue de la Résistance

M. Michel AZIMONT est désigné comme commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de Toulouse. Il siègera à la **mairie de Montauban** en vue de recueillir les observations du public, aux jours et heures suivants : **le lundi 17 juillet 2023, de 14h00 à 17h00 et le samedi 29 juillet 2023, de 09h00 à 12h00.**

Le dossier soumis à enquête, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés à la **mairie de Montauban** pendant la durée de l'enquête, afin que le public puisse en prendre connaissance aux heures et jours suivants : **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.** Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur l'utilité publique du projet sur le registre d'enquête déposé en mairie. Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Montauban – 9 rue de l'Hôtel de ville - BP 764 – 82013 MONTAUBAN.

Le dossier soumis à enquête sera également mis en ligne sur le **portail internet des services de l'État en Tarn-et-Garonne** :

https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Procedures-environnementales/Enquetes-publiques-avis-de-l-autorite-environnementale-hors-ICPE/Enquete-prealable-DUP_11eme-programme-de-restauration-immobiliere-a-Montauban

les observations consignées sur le registre papier seront transférées sur ce portail internet.

Les personnes intéressées pourront communiquer leurs observations par voie électronique en utilisant le bouton dédié « réagir à cet article ».

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui transmettra ensuite le dossier et le registre au maire de Montauban, avec son rapport et ses conclusions motivées, précisant s'il est favorable ou non au projet, dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête. Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sur demande écrite formulée auprès du préfet de Tarn-et-Garonne – DCIAT-MPE 2 allée de l'Empereur – 82000 MONTAUBAN. Ce rapport et ces conclusions seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Tarn-et-Garonne mentionné.

A l'issue de la procédure, la décision relative à la déclaration d'utilité publique du projet sera prise par arrêté préfectoral.